

VILLE DE DINANT

**Assemblée du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale
du 27 janvier 2020 à 19h30'**

Ordre du jour

1. Article L1122-11 + article 26 bis loi organique CPAS : présentation du rapport pour l'ensemble des synergies, des économies d'échelle et des suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités entre commune et CPAS.